



1964 – 2018

Amicale Internationale des sous-directeurs et
Chefs de Réception des grands hôtels



Section Parisienne : www.aicr.fr

Trophée David Campbell 2018 – 27^{ème} édition

Règlement du concours

ARTICLE 1 : les conditions requises

Le (la) candidat(e) doit être **réceptionniste**. Il (elle) doit travailler dans un établissement dont au moins une personne est membre de l'amicale et à jour du paiement de la cotisation ou régler la cotisation de 75 € à l'Amicale ainsi que les frais d'inscription évoqués dans l'article 2. Il (elle) doit obtenir l'autorisation et le soutien de la Direction de l'établissement qui l'emploie.

ARTICLE 2 : l'inscription

L'inscription s'effectue jusqu'au 14 octobre 2018 en complétant les informations requises du formulaire en ligne :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdJHsuQ861SiPzyBvptDSe0U_8Fzj9vvYhExYQWzyys4xYD7g/vie/wform?usp=sf_link

Elle est soumise à des frais de participation :

- pour les membres : d'un montant de 50 € par candidat à la charge de l'hôtel participant qui devront être réglés au moment de l'inscription.
- pour les non membres : d'un montant de 125 € (frais d'inscription et cotisation d'un an à l'AICR) qui devront être réglés au moment de l'inscription.

Il (elle) doit avoir l'autorisation de la Direction de l'établissement qui l'emploie.

Les concurrents, dont la candidature a été acceptée, seront avisés individuellement, afin de participer au concours. Ils devront nous retourner signée une autorisation du droit à l'image.

ARTICLE 3 : la pré-sélection

Cette première étape consiste en la production d'une vidéo d'une durée maximum de 90 secondes. Elle devra être réalisée en français et en anglais et en tenue professionnelle.

Le (la) candidat(e) devra :

- en anglais :
 - se présenter, relater son parcours et partager son projet professionnel ;
 - partager une anecdote professionnelle.
- en français :
 - indiquer la raison qui l'a amené(e) à participer au concours ;
 - argumenter l'intérêt d'adhérer à l'A.I.C.R. ;
 - proposer sa définition de réceptionniste en indiquant ses principales qualités.

Format de la vidéo :

- Format paysage
- Durée maximale de 90 secondes

Le (la) candidat(e) veillera à ne pas indiquer le nom de l'établissement, de l'enseigne, du groupe dans lequel il (elle) travaille et à porter un uniforme neutre.



1964 – 2018

Amicale Internationale des sous-directeurs et Chefs de Réception des grands hôtels



Section Parisienne : www.aicr.fr

Le (la) candidat(e) veillera à respecter le temps défini par le règlement du concours.

Le non-respect de ces consignes conduira à l'élimination du (de la) candidat(e).

Le candidat déposera la vidéo sur un espace de partage prévu à cet effet avant le 15 octobre 2018. Le lien Google Drive sera communiqué au candidat lors de la confirmation de son inscription.

Les candidats sélectionnés pour la 2^{ème} étape seront informés le 1^{er} novembre 2018.

ARTICLE 4 : la sélection (épreuve qualificative)

Les candidats présélectionnés devront réaliser une vidéo d'une durée maximum de 4 minutes. Elle devra être réalisée en anglais et en tenue professionnelle.

Le (la) candidat(e) devra se filmer en actant la mise en situation professionnelle décrite ci-après.

Le (la) candidat(e) s'appuiera sur la plaquette de l'hôtel fictif David Campbell pour gérer cette situation.

Mise en situation

Vous êtes réceptionniste à l'hôtel Campbell.

Il est 16 h 00, vous êtes seul en réception. Mme Brown se présente pour son enregistrement. Vous procédez au check-in. Madame vous informe que son mari et sa fille de 9 ans arriveront vers 18 h 30.

Détails de la réservation :

- Chambre Deluxe et petits-déjeuners
- Réservation prépayée (non annulable non remboursable)
- Nombre de personnes : 2
- Nombre de nuits : 5

Attention :

- Les chambres Deluxe ne peuvent accueillir que 2 personnes maximum
- L'hôtel ne dispose pas de lit supplémentaire
- Seules les chambres mentionnées ci-après sont disponibles pour la totalité du séjour de la cliente :
 - Une chambre Executive
 - Une suite Deluxe
 - Une suite Deluxe avec terrasse

Madame Brown est déçue que la chambre qu'elle a réservée ne puisse pas accueillir 3 personnes surtout qu'elle vous apprend que c'est l'anniversaire de sa fille ce soir.

Format de la vidéo :

- Format paysage
- Durée maximale de 4 minutes



1964 – 2018

Amicale Internationale des sous-directeurs et Chefs de Réception des grands hôtels



Section Parisienne : www.aicr.fr

Le (la) candidat(e) veillera à ne pas indiquer le nom de l'établissement, de l'enseigne, du groupe dans lequel il (elle) travaille et à porter un uniforme neutre.

Le (la) candidat(e) veillera à respecter le temps défini par le règlement du concours.

Le non-respect de ces consignes conduira à l'élimination du (de la) candidat(e).

Le candidat déposera la vidéo sur un espace de partage prévu à cet effet avant le 15 novembre 2018. Le lien Google Drive sera communiqué au candidat lors de la confirmation de son inscription.

Les candidats sélectionnés pour la finale seront informés le 1^{er} décembre 2018.

ARTICLE 5 : la finale

Pour la finale, les candidats devront se présenter dans leur tenue professionnelle aux lieux, dates, et heures, confirmés par email. Elle se déroulera courant décembre.

La finale consiste en la gestion de 2 mises en situation (en français et en anglais) et d'un entretien. Les mises en situation s'appuieront sur un hôtel fictif (l'hôtel David Campbell) dont les caractéristiques seront précisées dans une brochure qui sera envoyée aux finalistes à l'issue de l'annonce des résultats.

Le candidat disposera d'un temps de préparation d'une durée de 15 minutes.

Les notes des vidéos pourront être reprises pour départager des concurrents "ex-aequo" en tête du classement. **Un seul lauréat** sera désigné.

Ces épreuves pourront être filmées.

ARTICLE 6 : le Jury

Organisateurs des épreuves du Concours : Madame Sylvia HARRAULT, Monsieur Laurent CATHALA et Monsieur Bruno LANVIN.

Présidente : Madame Marie-Thérèse AUDOUX.

Le Jury est mixte, composé de professionnels de l'Hôtellerie (Chefs de réception, responsables de l'hébergement, directeurs, recruteurs, partenaires, etc.) et d'enseignants des principales Écoles hôtelières.

LES DÉCISIONS DU JURY SONT SANS APPEL.

ARTICLE 7 : l'annonce des résultats et la remise des prix

Elle aura lieu le soir même de l'épreuve au cours d'un cocktail dans un prestigieux hôtel parisien, en présence des personnalités, Sponsors, membres du Comité, Jury, Hôtelières, Sympathisants, Amicalistes A.I.C.R. & anciens lauréats et tous les concurrents. La Presse Hôtelière et Touristique, et autres médias relateront cet événement professionnel.

ARTICLE 8 : la participation au « Receptionist Of The Year » Trophy

Le finaliste, en accord avec la Direction de l'établissement qui l'emploie, devra se libérer pour représenter la section AICR Paris au concours international qui se déroulera dans le cadre du congrès à Londres du 23 au 27 janvier 2019 voire au congrès l'année suivante en qualité de juge s'il est élu Meilleur Réceptionniste.

ARTICLE 9 : l'acceptation du règlement

Le présent règlement est accepté dans son intégralité par tous les concurrents.